

SCI 358

Société civile

Capital social : 15.244,90 euros

Siège social : ZI DELTA La Valentine, 13011 Marseille

SIRNE 381 921 451 RCS Marseille

(La « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 07 MAI 2025

SIXIEME RESOLUTION – CONSTATATION DE LA DEMISSION DE LA GERANTE

Par courrier adressé à la Société et aux associés la société DGS S.à.r.l a présenté sa démission en tant que gérante de la Société à compter de l'issue de la présente réunion.

L'assemblée générale prend acte de cette démission et lui donne quitus de son mandat.

L'assemblée générale remercie sa Gérante pour les services qu'elle a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UNE NOUVELLE GERANTE

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérante de la Société et ce à compter de ce jour :

La société DGP, société par actions simplifiée au capital de 617 675 € dont le siège social est sis Zone Industrielle Delta Industrie – 13011 Marseille immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 378 912 612.

L'assemblée générale décide que la société DGP exercera ses fonctions conformément à la loi et aux statuts de la Société et décide que jusqu'à décision contraire, que la société DGP ne sera pas rémunérée pour ses fonctions de gérante de la Société. Elle bénéficiera cependant du remboursement de ses frais exposés dans l'intérêt de la Société sur présentation de justificatifs.

La société DGP, qui assiste à la réunion, accepte les fonctions qui lui ont été conférées, et déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A titre de convention de preuve, le signataire déclare que le présent extrait est établi sur support électronique par le biais du service Yousign, reconnaissant à sa signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent document par le service Yousign.

**Certifié conforme à l'original
par le gérant**